

Monsieur le Président Abdel Fattah al-Sisi

Le 5 juillet 2019, vers 0 h 45, au moins une douzaine de policiers lourdement armés ont pris d'assaut le domicile cairote du militant politique Ramy Shaath, sans s'identifier ni présenter de mandat d'arrêt. Les policiers ont fouillé les lieux et ont saisi des ordinateurs, des disques durs et des téléphones portables. Ils ont arrêté Ramy Shaath et son épouse, Céline Lebrun Shaath, professeure d'histoire et responsable associative, qui a été expulsée illégalement vers la France plus tard dans la journée, alors qu'elle résidait légalement en Égypte depuis mars 2012.

Les forces de sécurité ont transféré Ramy Shaath dans un lieu tenu secret, sans révéler ce qu'il était advenu de lui pendant environ 36 heures. Les agents du poste de police de Qasr el Nil, dans le centre-ville du Caire, ont affirmé à sa famille et ses avocats qu'il n'était pas entre leurs mains. Par la suite, un avocat a informé la famille que Ramy Shaath avait comparu devant un procureur du parquet de la Sûreté de l'État, au Nouveau Caire. Il n'a pas été autorisé à appeler sa famille ni ses avocats, et a été représenté pendant son interrogatoire par un avocat qui se trouvait sur place.

Depuis lors, la détention provisoire de Ramy a été renouvelée depuis son arrestation. Le 18 avril 2020, une chambre du tribunal pénal du Caire consacrée aux affaires de terrorisme a décidé d'inscrire arbitrairement Ramy Shaath sur la « liste de terroristes » de l'Égypte en son absence pour une période de cinq ans.

Militant égypto-palestinien, Ramy Shaath fait partie de ces défenseurs des droits humains injustement détenus en Égypte simplement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

En tant que président de la République arabe d'Égypte, je vous exhorte à user de votre autorité pour assurer la libération immédiate et inconditionnelle de Ramy Shaath. Il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et à la participation aux affaires publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.